



Berne, le 16 septembre 2016

Conférence de presse du « Comité de la jeunesse AVSplus »

Il faut renforcer l'AVS, parce que c'est la solution la meilleur marché !

Ceux qui, comme moi, ont 24 ans ne s'intéressent en principe pas tellement aux questions de retraite. Néanmoins, les Jeunes Vert-e-s sont très clairement pour un renforcement de l'AVS. Car celle-ci est la prévoyance vieillesse la plus sûre, avec le meilleur rapport coût/prestations.

L'AVS est sûre parce que, tout d'abord, elle n'est pas aussi fortement exposée aux risques des marchés financiers que les caisses de pensions et le 3^e pilier. Elle doit placer beaucoup moins d'argent sur ces derniers. De plus, elle maîtrise de manière exceptionnelle le vieillissement de la société. Ainsi, pendant les 40 dernières années, le nombre de rentes versées par elle est passée de 960 000 à 2,2 millions, soit a presque doublé SANS qu'il faille une seule fois augmenter les pourcents de salaires perçus pour elle ! Depuis 1975, ceux-ci se montent toujours à 8,4 % (4,2 % pour l'employeur/employeuse et autant pour le travailleur/la travailleuse). Une seule et unique fois 1 % de TVA a été ajouté.

La raison de cette énorme performance, c'est le mode de financement de l'AVS, qui repose sur la perception de cotisations sur la totalité du salaire, aussi pour les grands managers. Comme les travailleurs et travailleuses produisent des biens et des services de manière toujours plus efficace et atteignent donc une productivité bien plus grande, les salaires ont nettement augmenté. En outre, le nombre des personnes actives a nettement augmenté. Grâce à ces deux réalités, les recettes de l'AVS sont toujours plus importantes, alors que les cotisations salariales sont restées inchangées depuis 40 ans. Ce qui est déterminant pour la santé des finances de l'AVS, c'est donc le volume des salaires, et pas uniquement le rapport actifs/retraités.

Junge Grüne Schweiz | Jeunes Vert-e-s Suisse
Waisenhausplatz 21 | 3011 Bern
www.jungegruene.ch | info@jungegruene.ch

Non seulement l'AVS est sûre, mais elle présente aussi le meilleur rapport coût/prestations. Prenons un seul exemple de calcul : un couple né en 1949 dont le revenu total était de 11 000 francs a dû payer en tout 460 000 francs de cotisations et d'impôts jusqu'en 2014 (année où l'homme a pris sa retraite) pour toucher une rente mensuelle de 3 510 francs. S'il avait dû économiser au plan privé pour obtenir la même rente, il aurait dû payer presque le double, soit 810 000 francs. La raison est qu'il y a une très grande solidarité dans l'AVS entre revenus très élevés et revenus bas ou moyens. Tous paient des cotisations sur la totalité de leurs salaires, aussi les grands managers qui reçoivent des millions. Mais eux recevront tout au plus la rente maximale de 2 350 francs. Ils paient donc beaucoup plus que ce qu'ils reçoivent. De plus, le secteur financier ne se sert pas au passage avec l'AVS. Sur un franc de cotisation, presque tout se transforme en rente et ne finit donc pas dans des poches étrangères à l'assurance.

Ce calcul s'applique aussi aux jeunes. Celle ou celui qui n'a pas un salaire très élevé s'en sort mieux, comme va l'expliquer le prochain orateur avec son propre exemple.

Il est également clair qu'AVSplus offre pour les jeunes de meilleures perspectives que la réforme « Prévoyance vieillesse 2020 » adoptée par la commission du Conseil national il y a trois semaines. Cette réforme prévoit en effet qu'à l'avenir les jeunes devront cotiser dans le 2^e pilier dès l'âge de 18 ans (aujourd'hui 25 ans) pour en arriver plus tard uniquement à une rente décente de ce pilier. 2,5 % pour le travailleur/la travailleuse et autant pour l'employeur/employeuse. Comparé au 0,4 % de salaire que coûtera AVSplus, c'est clairement moins. En outre, le risque est grand que le niveau des rentes du 2^e pilier ne puisse être maintenu, en dépit d'une durée de cotisation plus longue et donc, de versements plus élevés.

Ilias Panchard, coprésident Jeunes Vert-e-s